

Annexe A

Travaux d'amélioration de la Guest House du UNHCR à Bassikounou

Mise en œuvre et CPTP des
travaux additionnels

Mars 2024
MAURITINA - SARL



INTRODUCTION

L'UNHCR a besoin d'effectuer des travaux pour l'amélioration de l'état de la Guest House à Bassikounou.

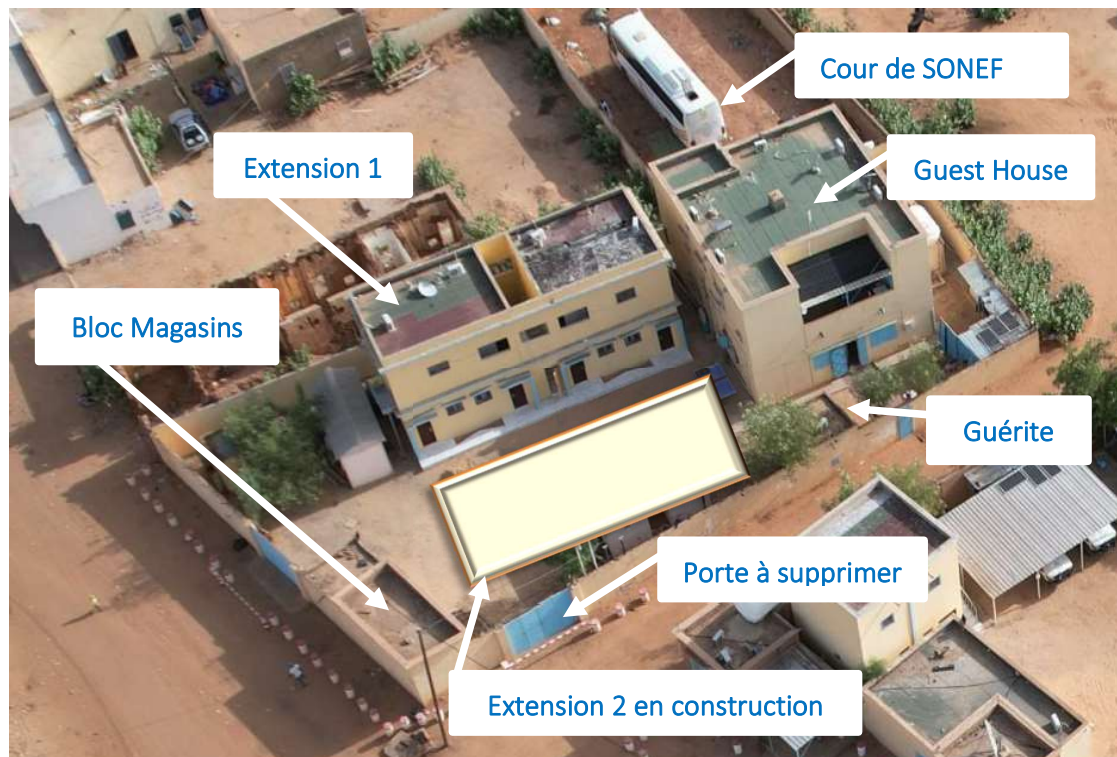
Pour ce faire, l'UNHCR veut contracter un prestataire pour réaliser les travaux suivants :

1. Peinture extérieure et Intérieure du bâtiment de la GH et de la clôture
2. Réhabilitation des chambres au RDC et à l'étage ;
3. Réhabilitation de la cour devant la Guest House;
4. Reconstruction de la guérite et d'un magasin ;
5. Amélioration de l'escalier du bâtiment de la Guest House ;

DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER

Dans les paragraphes suivants nous allons énumérer les tâches à réaliser, qui seront détaillés dans l'annexe « Devis Quantitatif.

Image 1. Croquis de la Guest House HCR à Bassikounou



REHABILITATION DE LA GUEST HOUSE REZ-DE-CHAUSSEE:

Le prestataire devra rénover les carreaux et plinthes de la chambre 6 (ancien chambre 2) et de la cuisine et faire la peinture intérieure de ces pièces.

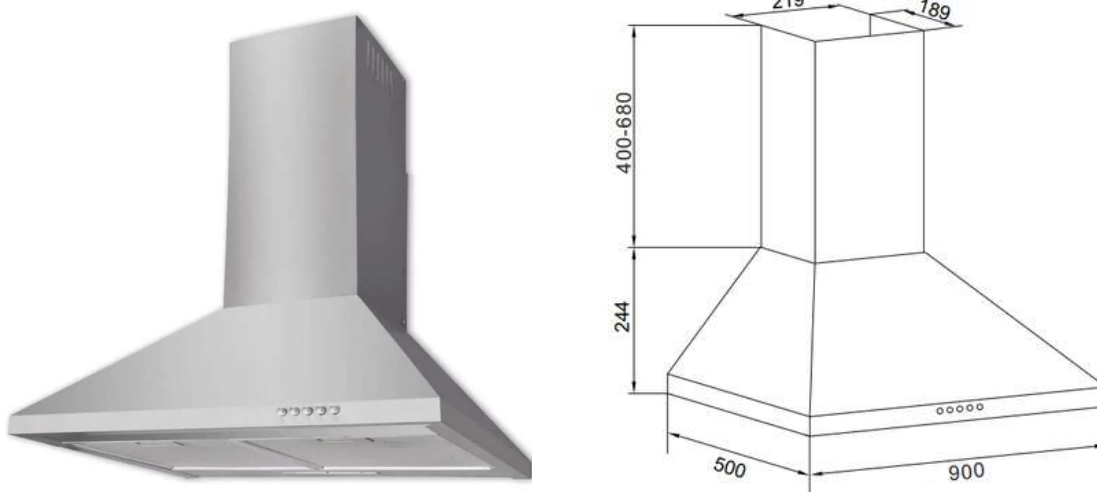
Prévoir la pose des faux-plafonds en plâtres avec design dans la chambre 6 (ancienne chambre 2)
Les quatre fenêtres de la cuisine doivent être changées.

Le prestataire devra aussi fournir et poser une hotte d'aspiration de fumée de la cuisine avec les caractéristiques répondants aux normes et une bonne évacuation de la fumée. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 45dB.

La hotte aspirante de cuisine sera en acier inoxydable de 90 cm de largeur et de puissance minimale de 400 m³/h, de forme Pyramidale

Dans l'image suivante s'affiche un modèle d'exemple (dimensions sur l'image en mm) :

Image 2. Modèle d'hotte d'aspiration de fumée



REHABILITATION DE LA GUEST HOUSE A L'ETAGE:

Le prestataire devra rénover les carreaux et plinthes de toutes les chambres et toilettes, y compris le couloir et la terrasse.

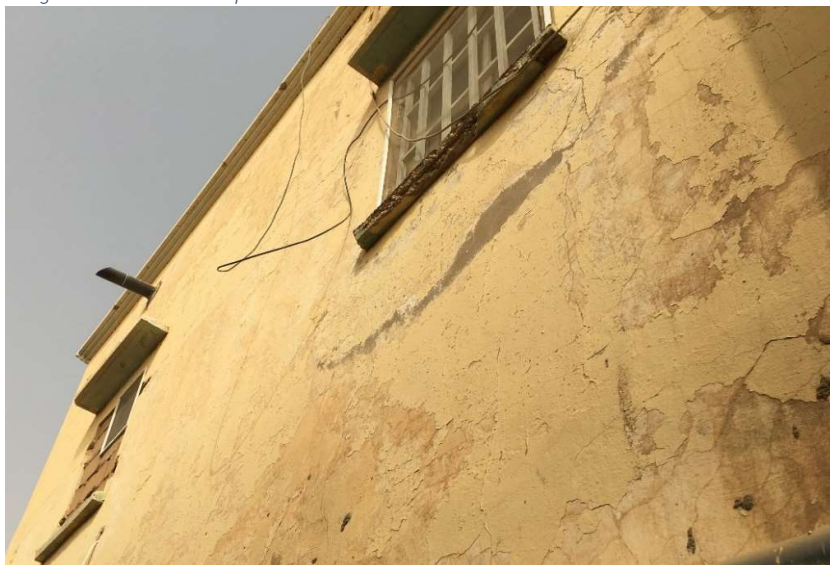
Prévoir la pose des faux-plafonds en plâtres avec design sur toutes les pièces. Le choix du motif de décoration sera choisi par le HCR d'après les propositions du prestataire.

La toilette de la chambre 1 VIP doit être agrandie vers le couloir pour créer un dressing suivant les dimensions sur le plan.

REHABILITATION DE LA COUR ET DE LA CLOTURE GUEST HOUSE:

La peinture extérieure du bâtiment est très dégradée comme le montre l'image suivante. Tout l'extérieur du bâtiment doit être peint selon une couleur qu'aura choisi le HCR. L'ancienne peinture doit être grattée, lavée et les fissures béantes seront colmatées avant la peinture sur les murs secs.

Image 3. Etat actuel de la peinture extérieure de la GH



REHABILITATION DE LA COUR ET DU MUR DE CLOTURE DE LA GUEST HOUSE:

Pour résoudre le problème d'évacuation des eaux de pluie, le HCR a décidé de faire des travaux de remblayage et de dallage dans la Guest House et tout autour des bâtiments. La hauteur du remblai est d'environ 50cm. Le remblai sera compacté et un dallage sera fait dessus avec une pente assurant l'évacuation facile des eaux vers la rue. La porte de la cuisine qui s'ouvre au couloir du derrière doit être surélevée au-dessus du dallage. Des tuyaux PVC seront installés pour l'évacuation des eaux de la devanture vers la rue.

Le niveau intérieur de la cuisine doit être aussi élevé au-dessus du niveau de la cour avec une chape de mortier au ciment avant la pose des carreaux.

Le dallage de la cuve d'eau est à reconstruire et des carreaux seront posés dessus.

Un muret de 2m de haut sera construit entre la cour de la Guest House et la buanderie de derrière.

Ces travaux seront accompagnés de la construction d'une aire de lavage avec robinet du côté de la buanderie.

Prévoir aussi la construction d'un air d'ablution pour la prière entre le muret de 2m et l'entrée du côté de la buanderie et l'entrée de Clinique.

Le mur de la clôture derrière le bâtiment du côté de SONEF doit être augmenté de 1m suivit de la pose des barbelés.

Pose des barbelés sur tout le reste du mur de clôture de la guesthouse.

Ce mur et tout le reste du mur de la clôture doit être badigeonné et peint. L'ancienne peinture doit être grattée avant les autres travaux. La porte derrière l'extension 2 doit être supprimée et remplacé par un mur de même hauteur que le mur de clôture et peint.

Image 3. Etat actuel de la peinture extérieure du mur de clôture de la GH



Construction de la fosse septique et puits perdu :

RENOVATIONS ET REHABILITATION DES MAGASINS DE GH :

Le bloc des magasins contient un magasin assez grand et un petit magasin de 3m². Ce dernier à une hauteur très basse par rapport au premier magasin et présente des fissures. Il a été décidé de démolir ce petit magasin et de le reconstruire au même niveau que le premier magasin. Les portes de ces magasins doivent être surélevées de 50cm au-dessus du sol pour éviter l'entrée des eaux de pluie. Une étanchéité doit être faite au-dessus de ces magasins. La pose des carreaux et la peintures intérieure et extérieure accompagneront ces travaux.

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LE GUERITE GUEST HOUSE:

La guérite actuelle est une ancienne construction présentant des fissures. En plus la dalle est très basse et l'espace très étroit. Il a été décidé de démolir et reconstruire la guérite suivant le plan en annexe. Les détails des travaux et les quantités sont dans le DQE en annexe.

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESCRIPTIONS GENERALES

Obligations de l'entreprise et étendue des fournitures

- Il s'agit d'un projet de réhabilitation, le prestataire devra assurer tous les travaux de sa profession nécessaires à l'achèvement complet des ouvrages basé sur le montant global et forfaitaire du marché.
- L'ensemble des fournitures doit être neuf et en parfait état.
- Les quantités données dans le présent CCTP et le DQE devront être vérifiées par l'entreprise qui devra signaler les éventuelles erreurs ou omissions avec la remise de son offre.
- Les spécifications indiquées dans le présent document et autres pièces écrites ou graphiques du dossier d'appel d'offres ne sont pas limitatives. L'entreprise est tenue de prévoir l'ensemble des fournitures et la main-d'œuvre nécessaire au parfait et complet achèvement des travaux.
- L'entreprise devra connaître le site avant de remettre son offre.
- L'entreprise devra signaler toute erreur ou omission avant la remise de son offre.
- Les travaux devront se dérouler suivant les directives du maître d'ouvrage et en respectant les exigences de sécurité et les mesures barrières liées à la sécurité au chantier.
- L'entreprise prendra connaissance des prestations relatives aux autres corps d'état pour préciser ses prestations. L'entreprise devra prévoir toutes sujétions nécessaires à la mise en œuvre de ses prestations.

Nettoyage et protection des ouvrages

L'entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux. Elle devra prendre en charge l'évacuation des équipements déposés et de l'ensemble de ses propres déblais.

L'entreprise doit mettre en place toutes les protections et balisages nécessaires pour assurer la Sécurité des personnes et le respect des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état.

Pendant le développement de l'ensemble des travaux, l'entreprise doit mettre à disposition au moins un ouvrier responsable du nettoyage et du rangement pour assurer la sécurité, il doit surtout tenir compte que les locaux seront occupés pendant les travaux.

TRAVAUX PREPARATOIRES

INSTALLATION DU CHANTIER

L'installation du chantier comporte :

- La mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques nécessaires au démarrage Effectif des travaux ;
- Mise sur pied du personnel cadre, maîtrise et ouvriers nécessaires pour l'exécution des travaux (coordination, encadrement technique, gestion des approvisionnements, représentant et vis-à-vis de l'entreprise pour l'administration) ;
- Différents circuits pour l'approvisionnement des matériaux et le transport des matériaux à Évacuer vers la décharge publique.

L'installation comprend aussi :

- Le nettoyage de chantier et sa bonne tenue pendant toute la période des travaux ;
- Le nettoyage général pour les différentes réceptions et à la demande du Maître d'œuvre ;
- Le repli de l'entreprise et la démobilisation de son matériel.

REVETEMENT DES SOLS

Etendue des travaux

Le titulaire du présent lot aura à sa charge de réaliser les travaux suivants :

- Fourniture et mise en œuvre des revêtements de sols type carrelage grès cérame.
- Réalisation si nécessaire du support de pose.

Dans ce lot sont incluses les prestations suivantes :

- La préparation du support avant pose : ragréage, nettoyage, grattage, balayage et dépoussiérage. Toute tâche de peinture, mastic ou plâtres pouvant subsister devra disparaître.
- La fourniture et la pose des revêtements prévus au présent CCTP et la fourniture et pose de plinthes, conformément aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques DTU N° 52.1 et 55, 53.1, 53.2 et 59.2.
- La fourniture et pose des accessoires tels que seuils, trappes de visite, ainsi que l'habillage de leurs couvercles.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravats résultant des travaux de revêtement.
- La participation, autant que besoin, à tous les travaux de contrôle, de coordination et de réception, y compris les mises au point rendues nécessaires à la suite des travaux.
- Les mesures d'entretien et de conservation des ouvrages du présent lot, en bon état, jusqu'à la réception des travaux.

Normes et règlements applicables

Sont applicables aux travaux du présent lot :

Les spécifications des Cahiers des Prescriptions Techniques Générales, publiées par le C.S.T.B. et insérées dans le R.E.E.F. (dernière édition mise à jour) sous la dénomination "Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) notamment :

- D.T.U. 52.1 - Revêtement de sols scellés
- Prescriptions techniques générales du C.S.T.B.
- Classement UPEC des locaux et carreaux céramiques.
- Les Normes de l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) auxquelles se réfèrent les différents D.T.U. ainsi que, d'une manière générale, toutes les normes de la classe "P" (Bâtiment).
- Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. pour les produits ou les procédés non traditionnels utilisés par les entrepreneurs.
- Règlements, décrets, complétant ou modifiant les documents ci avant, en vigueur au jour de la soumission.

Ces documents bien que non matériellement joints au dossier du marché, sont contractuels, et comme tels réputés parfaitement connus des entreprises.

Echantillons, teintes et nuances

Avant travaux, l'Entreprise est tenue de fournir et de soumettre à l'agrément du Maître d'Ouvrage un échantillonnage des matériaux composant les ouvrages du projet.

Les teintes seront choisies par le maître d'Ouvrage selon les échantillons proposés par l'Entreprise. Ils seront absolument conformes à l'exécution réelle.

Ces éléments sont destinés à la vérification des prestations et à leur mise au point.

Toutes modifications, dans le cadre des prestations du Marché, qui pourront être demandées, seront sans incidence sur le forfait et les dispositions définitivement arrêtées, seront obligatoirement conservées pour l'exécution de l'ensemble.

Ces prestations sont réputées incluses dans le montant forfaitaire des offres.

À Bassikounou, Mars 2024



Brahim Harba
MAURITINA - SARL